

Tarifs 2018

Vous disposez d'une ordonnance médicale (OM)¹ ?

Comme pour toute prestation remboursée par la LAMAL, vous payerez le 10% des consultations directement à votre assurance maladie (pas de paiement au cabinet de nutrition).

- + La première consultation dure 40 mn
- + Les consultations suivantes se déroulent sur 30 mn

Si vous bénéficiez d'une assurance maladie complémentaire*

Le montant de la consultation est en partie remboursé par votre assurance complémentaire. Pour plus de sécurité, chaque assuré doit préalablement se renseigner auprès de son assurance (*n° du thérapeute : RCC A413862).

Le montant se règle directement au cabinet de nutrition (cash, TWINT ou par carte EC); vous recevrez une facture à adresser à votre assurance maladie complémentaire pour le remboursement.

- + La première consultation coûte 150 frs, soit 50 mn (jusqu'à 1 h max)
- + Les consultations de suivi coûtent 120 frs pour 50 mn (jusqu'à 1 h max)

*Etant agréée ASCA et RME, les assurances complémentaires ci-dessous remboursent une partie de la consultation (*pour rappel, chaque assuré doit préalablement se renseigner auprès de son assurance.*)

1. GROUPE MUTUEL:

- Avenir Assurance Maladie SA (Avenir, CMBB, St. Moritz)
- Philos Assurance Maladie SA (Philos, Avantis, Fonction publique, Troistorrents, Panorama, EOS)
- Easy Sana Assurance Maladie SA (Caisse vaudoise, Hermes, Easysana)
- Mutuel Assurance Maladie SA (Mutuel, Universa, Natura)

2. AMB Assurance-maladie et accidents

3. CAISSE MALADIE DE WÄDENSWIL

4. SWICA

5. SANITAS

6. INTRAS

7. ASSURA (uniquement pour NATURA (à ne pas confondre avec NaturaR3))

8. VIVAO SYMPANY, MOVE SYMPANY

9. RHENUSANA

¹ Le formulaire s'intitule : Prescription diététique (selon l'art 9b OPAS)

10. FKB

11. SWICA inclus PROVITA

12. CPT

13. INNOVA

14. AGRISANO

15. AQUILANA

16. SUMISWALDER

17. VITA SURSELVA

18. GROUPE SANTE SODALIS –SANA/SANA PLUS – Sodalys Assurance hospitalisation

19. AXA si ass. compl. ACTIF et COMPLET

20. SUVA – assurance militaire

21. ATUPRI

22. CONCORDIA – Natura plus

A noter que les assurances complémentaires suivantes, bien qu'affiliées au RME ne remboursent pas les consultations nutritionnelles dispensées par un diététicien agréé :

- CSS

- Helsana Assurances SA

- EGK-Caisse de Santé

- Kmu-Krankenversicherung, Krankenkasse Steffisburg, Krankenversicherung Flaachtal

- ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG

- Sanagate AG

- FKB Die liechtensteinische Gesundheitskasse

- GALENOS Assurance - maladie et accidents

Enfin, la VISANA étant affiliée ni à l'ASCA ni au RME, rembourse les prestations nutritionnelles uniquement sur ordonnance médicale, via la LAMAL.